

## Questionnaire à l'attention des listes candidates aux élections européennes 2019

La profession d'avocat est sensible à l'organisation de l'Union européenne et, notamment, aux dispositions relatives à la création d'un espace judiciaire européen en matière civile et pénale fondé sur la libre circulation des décisions judiciaires et la confiance mutuelle. A cet égard, la profession d'avocat a été amenée à faire le constat des défis européens à venir et souhaiterait obtenir un certain nombre de réponses quant à la nécessaire consolidation de cet espace. Elle est, par ailleurs, inquiète des atteintes à l'Etat de droit et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment en raison de l'incompréhension grandissante de la notion de secret professionnel, sans laquelle il ne peut s'établir de relation de confiance entre un individu et son conseil.

### **Thème n°1**

#### **L'organisation des institutions européennes**

##### **A) Au regard du respect de l'Etat de droit, des droits fondamentaux et de l'accès à la justice**

###### **1) L'organisation de la Commission**

1. Votre parti/liste est-elle favorable à une nouvelle organisation/structuration de la Commission européenne permettant à un Commissaire européen de centraliser toutes les questions de justice ?
2. Est-elle en faveur de la création d'un poste de Commissaire à l'Etat de droit, à la Justice et aux acteurs de la Justice regroupant toutes les compétences relatives à l'Etat de droit, aux droits fondamentaux et à l'espace judiciaire européen ?

###### **2) L'organisation au sein du Parlement**

3. Votre liste/parti serait-elle prête à soutenir le projet de constitution d'un intergroupe au sein du Parlement européen « Justice, Avocats et Etat de droit » consacré à l'ensemble de ces questions ?
4. Seriez-vous favorables à la désignation de parlementaires de votre groupe pour siéger dans le cadre de cette initiative ?

## **B) Au regard du respect du droit par les institutions européennes**

5. Etes-vous prêt à intervenir pour le maintien d'un service juridique indépendant et de poids à la Commission européenne, dans la mesure où ce dernier serait actuellement menacé ?
6. Quelles garanties proposez-vous en faveur du respect du principe de bonne administration par les institutions européennes ?

## **C) En matière de régime linguistique**

7. Quelles initiatives prendraient votre liste/parti après l'élection en vue de défendre le français et au sein des institutions européennes et en particulier au Parlement européen?
8. Etes-vous favorable à une communication des institutions en 3 ou 4 langues en lieu et place du seul anglais ?
9. Votre liste/parti serait-elle favorable à faire du Bureau des députés européens francophones un intergroupe au sein de la prochaine législature ?
10. Seriez-vous partants et intéressés à vous investir dans le cadre de cette initiative ?

## **Thème n°2**

### **La préservation de l'Etat de droit et le respect des droits fondamentaux**

11. Votre liste/parti est-elle favorable à l'adoption de critères communs précis afin de mieux caractériser l'Etat de droit ?
12. Est-elle favorable à la détermination d'un cadre juridique et politique plus clair des situations nécessitant l'activation de l'article 7 TUE instituant une procédure de manquement à l'Etat de droit (jusqu'à un retrait des droits de vote au Conseil de l'UE)?
13. Le cas échéant, quels critères et indicateurs seraient pertinents concernant les garanties procédurales et concernant la protection du rôle de l'avocat dans le respect de l'Etat de droit ?
14. En cas de violation systémique de l'Etat de droit ou des droits fondamentaux, vous semble-t-il nécessaire de prévoir des mesures renforcées à l'égard des Etats membres en cause ?
15. Quel équilibre votre parti/liste propose-t-il entre la nécessité d'assurer la préservation de la « sécurité nationale » et celle de préserver les droits fondamentaux et l'indépendance de la profession d'avocat ?

16. Dans le cadre de l'espace de justice européen, êtes-vous favorable à une définition de la « sécurité nationale » en droit européen ?

### **Thème n°3**

#### **L'accès à la justice et le droit à un avocat – les garanties procédurales**

17. Votre liste/parti est-elle favorable à de nouveaux instruments législatifs européens en matière de garanties procédurales harmonisées en matière pénale en particulier concernant la détention provisoire, le traitement des détenus (et spécifiquement des détenus étrangers), l'accès aux preuves, les sanctions ainsi que la place du procureur lors de l'audience ?
18. Quelle position votre liste/parti compte-t-il adopter en vue de préserver le droit des justiciables, en particulier des plus fragiles, à l'accès aux avocats, et notamment dans les procédures extrajudiciaires telles que l'arbitrage, la médiation, la résolution alternative en ligne des litiges et les recours collectifs, dans lesquelles le droit d'accès à la justice ainsi que le droit de recourir à un avocat ne sont pas garantis ?
19. Quelles mesures adopterez-vous en vue de généraliser l'accompagnement par avocat et les garanties y afférant ?
20. Êtes-vous favorables à l'élaboration d'une directive de garanties procédurales minimales en matière civile, à l'image de la résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 ?

### **Thème n°4**

#### **La préservation du secret professionnel face au renforcement des « obligations de divulgation » en matière fiscale**

21. Quelles solutions votre liste/parti propose-t-elle en vue d'assurer un respect du secret professionnel et des droits fondamentaux tout en participant à la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux ?
22. Quelles garanties additionnelles pouvez-vous considérer en vue de préserver le secret professionnel et la garantie qu'il représente pour les justiciables ?
23. Êtes-vous favorable à un alignement des obligations déclaratives des avocats en matière de planification fiscale potentiellement agressive sur celles applicables aux avocats en matière de lutte contre le blanchiment, à savoir le « filtre du bâtonnier » ?

### **Thème n°5**

#### **L'espace judiciaire européen et la justice en ligne**

24. Quelles propositions votre liste/parti a-t-elle en vue de faciliter la constitution d'un véritable espace judiciaire européen en ligne ?
25. Quel financement devrait être prévu selon vous pour de telles initiatives ?

## **Thème n°6**

### **Les défis de l'intelligence artificielle**

26. Quelles propositions votre liste/parti formule-t-elle face aux nouveaux défis de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine judiciaire, du point de vue de l'éthique, des droits des justiciables à un procès équitable ainsi que de l'impartialité et de l'indépendance de la justice ?
27. Quel serait le cadre juridique approprié en vue de répondre à ces questions sensibles pour les justiciables, qui ont le droit d'être jugés en disposant de toutes les garanties nécessaires en vue d'assurer l'exercice de leurs droits ?

## **Thème n°7**

### **Les recours collectifs**

28. Quelle place votre liste/parti réservera-t-elle aux professionnels du droit que sont les avocats et à leur intégration dans la définition des « entités qualifiées » si la proposition de la Commission européenne en matière de recours collectif, qui exclue tout rôle des avocats dans la constitution des « entités qualifiées » et dans l'introduction du recours réservé auxdites entités, était à nouveau examinée lors de la prochaine législature ?
29. Etes-vous favorable à la possibilité pour les avocats de jouer un tel rôle ?

## **Thème n°8**

### **Le Code européen des affaires**

30. Votre liste/parti est-elle prête à soutenir le projet de Code européen des affaires, porté par la société civile et par des députés nationaux et européens en vue de permettre aux PME et TPE d'aborder plus simplement le marché unique en l'adossant à un droit des affaires codifié ?
31. Quelles initiatives vous paraissent prioritaires en vue de favoriser des outils efficaces et pratiques d'accès au droit européen des affaires une fois celui-ci codifié ?

## **Thème n°9**

### **Le Procureur européen**

32. Votre liste/parti est-elle en faveur de l'extension des compétences du Procureur européen, actuellement limitées à la défense des intérêts financiers de l'Union européenne. ?

33. Quels seraient selon vous les champs d'action judiciaires où le procureur européen aurait un rôle à jouer au bénéfice de l'intérêt public ?

**Thème n°10**

**La formation continue et la création d'une Ecole européenne du droit**

34. Votre liste/parti est-elle favorable à une « Ecole européenne du droit » – qui aurait le statut d'agence européenne – où les avocats et magistrats en exercice de n'importe quel pays pourraient, pendant une année, se former au droit comparé et au droit international public et privé et qui serait pris en compte dans le cursus de leurs études ?